

Biens spoliés par l'Empire ottoman aux Arméniens

Avec la question des biens spoliés aux Arméniens , soit par l'Empire ottoman, soit par des sujets ottomans particuliers, se pose d'abord en premier lieu la question de la traduction des documents, titres de propriété de maisons, terrains, commerces .., se pose, en premier lieu , le problème de la traduction des titres de propriété , la plupart du temps rédigés en ottoman.

Voici des adresses de traducteurs :

vartents@gmail.com 06 12 12 05 33

<http://www.alpis.fr/traduction-assermentee-paris/>

<http://www.nbtraduction.fr/>

<http://www.teleworldservices.com/fr/traductions/76/traduction-ottoman#>

Nous en ajouterons d'autres au fur et à mesure qu'elles nous seront communiquées.

